Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 01/03/2024 à 12h02 Réference de l'AR: 054-200043693-20240228-2024_007_1-DE Affiché le 01/03/2024; Certifié exécutoire le 01/03/2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS Extrait n° 24-02-05

Rappel du nombre de délégués en exercice 44 Ouorum 23 35 Nombre de titulaires présents (a) Nombre de suppléants présents(en lieu et 3 (b) place d'un titulaire) 3 Nombre de procurations (c) 41 Soit un total de votants potentiels de (a+b+c)

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU 28 FEVRIER 2024

Objet	
TAUX TEOM	

Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence (Par commune et par ordre alphabétique): D MULDER (BASLIEUX) - P MOSCATO (BAZAILLES)-AZZARA JF (BEUVEILLE)- GUILIN P (BEUVEILLE) GRETHEN P (CHARENCY)- GEORGES D (DONCOURT)- J WEISS (EPIEZ)- G BIANCHI (GRAND FAILLY)- J THOMAS (han devt pierrepont)- JL THOMAS (FRESNOIS)- JP JACQUE (LONGUYON) - C PERCHERON- E LAHURE (Longuyon)- J SAILLET (LONGUYON)- N FOULON (LONGUYON)- HOUSSON L (LONGUYON)- M POLLRATZKY (LONGUYON)- D PIEDFER (LONGUYON)- C LECOINTRE (LONGUYON)- AM TROMBINI (LONGUYON)- M BORASO (LONGUYON)-- H BIZOT (LONGUYON)-PAQUIN G (LONGUYON)- HIBLOT P (LONGUYON)- JJ PIERRET (MONTIGNY SUR CHIERS)- E JIRKOVSKY (PETIT FAILLY)- J MOINEAUX (PIERREPONT)- M FAIETA (PIERREPONT)- R SAUNIER (SAINT PANCRE)- JENNESSON R (ST SUPPLET)- ROESER D (TELLANCOURT)--(A DYE PELLISSON (VILLERS LA CHEVRE)- GILLARDIN E (VILLERS LE ROND)-JP DALLA RIVA (VILLETTE)- E HEIL (VIVIERS SUR CHIERS)

Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence (Par commune et par ordre alphabétique): CLAUDET E (ALLONDRELLE)- ROUYER G (COLMEY)- LESIEUR P (VILLE HOUDLEMONT)

Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence (Par commune et par ordre alphabétique): DEMUTH JP (VILLE AU MONTOIS) à MOINEAUX J (PIERREPONT)- DELATTRE B (OTHE) à CLAUDET E (ALLONDRELLE)- JL WOJCIK (LONGUYON) à C PERCHERON (LONGUYON)- N FOULON (LONGUYON) à JP JACQUE (jusqu'à 18h10)

Nota-le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 29/02/2024, que la convocation du Conseil avait été faite le 22 FEVRIER 2024

Le président,

A l'appel des candidatures, C PERCHERON, déléguée communautaire de la commune de LONGUYON se propose et, à l'unanimité, est nommée secrétaire de la séance.

Le financement de ce budget réside sur une taxe sur le foncier bâti (TEOM).

A la fusion des deux intercommunalités CC2R et CCPL, la T2L a fait le choix de la taxe à un taux de 12% alors qu'il aurait fallu voter un taux de 21% pour équilibrer le budget OM. Le Taux a été augmenté à 17%.

- Afin d'équilibrer de manière « indépendante » le budget OM.
- Au-delà de l'équilibre budgétaire, cette hausse a pour but de prévoir et d'assumer les coûts sans cesse augmentés

Au vu des résultats positifs présentés par le ROB, le président proposera de baisser d'un point le taux de la TEOM

Il est proposé au Conseil Communautaire de voter un taux de TEOM à 16 % pour l'année 2024

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré

AVEC 40 POUR et 1 ABSTENTION (P LESIEUR VILLE HOUDLEMONT)

DECIDE de fixer le taux à 16%

Le Président

Fait à LONGUYON le 28/02/2024

Jean-Pierre JACQUE